Également disponible (frais additionnels applicables)

1-**ACCESSOIRES :** Roulement de roue, cylindre de roues, étrier de freins à disque et pistons, joints universels, alternateur, démarreur, compresseur de l'air climatisé, capteurs électroniques dans le groupe motopropulseur;

2-**MOTEUR TURBO OU SURCOMPRESSEUR :** Carter, pièces internes, soupapes du turbo compresseur, soupapes de déviation, refroidisseur intermédiaire;

3-**4x4 OU TRACTION INTÉGRALE :** Carter et toutes pièces lubrifiées intérieurement, soient : arbre principal, jeux d'engrenage, chaîne et pignons, roulements internes, coussinets. Les joints d'étanchéité et bagues d'étanchéité sont couverts seulement lors de réparations aux pièces couvertes.

www.garantievc.ca
1 (800) 268-3284
REVLEON201402FR

- ***Plan 1: Moins de 12 ans et moins de 220 000 km**
- ***Plan 2: Moins de 10 ans et moins de 200 000 km**
- ***Plan 3: Moins ou égal à 8 ans et moins de 160 000 km option accessoires**
- ***Plan 4: Moins ou égal à 6 ans et moins de 160 000 km accessoires inclus**

*Couverture pouvant aller de **6** à **36 mois**. Informez-vous auprès de votre marchand pour plus d'information concernant la couverture qui vous convient.
* Protection disponible entre **2 000 $** et **9 000 $**.

*Le présent dépliant a été conçu uniquement à titre d'information. En aucun cas, ce document peut servir à modifier les termes et conditions des ententes signées par les parties relativement à la garantie supplémentaire **Le Sécuritaire**. Le client doit se référer au contrat.*

Informez-vous auprès de votre marchand pour connaître les avantages offerts par la garantie supplémentaire *Le Sécuritaire* et roulez en toute confiance!

GARANTIE V.C.
division de
GROUPE VÉRI-CHÈQUE

Roulez en toute confiance !

Grâce à notre nouveau plan : ***Le Sécuritaire***

Plan *Le sécuritaire...*

1-**MOTEUR (ESSENCE OU DIESEL) :** Toutes pièces lubrifiées intérieurement ci-après énumérées, lorsque le dommage est causé par une défectuosité mécanique ou le bris d'une pièce interne du moteur comprise dans la garantie, à l'exception toutefois d'un bris causé par la surchauffe incluant : le joint d' étanchéité de culasse (gasket de tête), bloc cylindre, culasses, vilebrequin et coussinets de palier, engrenage du vilebrequin, bielles de pistons et palier, arbre à came et paliers, engrenage de l'arbre à cames, tiges de culbuteur, pistons, segments et axes de pistons, soupapes d'admission et d'échappement, ressorts et arrêts de soupapes, guides, poussoirs hydrauliques, arbre de culbuteur, axes et pivots, balancier de vilebrequin et poulies, chaîne de distribution, volant moteur, pompe à l'huile et axes, couronne et l'huile si nécessaire après entente avec l'atelier de réparation. Les items suivants sont couverts seulement si endommagés par le bris d'une pièce interne lubrifiée : carter, support de moteur, couvercle de soupape, courroie de distribution et engrenages, tendeurs et guides de courroie de distribution. Les joints d'étanchéité et bagues d'étanchéité sont couverts seulement lors de réparation aux pièces couvertes;

2-**TRANSMISSION AUTOMATIQUE :** Toutes pièces lubrifiées intérieurement ci-après énumérées, lorsque le dommage est interne, incluant : convertisseur de couple moteur, bloc hydraulique, trains de pignons, axes principaux et intermédiaires, embrayage et garnitures, modulateur de dépression, pompe à l'huile, carter, gouverneur et l'huile si nécessaire après entente avec l'atelier de réparation. Les joints d'étanchéités et bagues d'étanchéité sont couverts seulement lors de réparations aux pièces couvertes;

3-**TRANSMISSION MANUELLE :** Toutes pièces lubrifiées intérieurement ci-après énumérées, lorsque le dommage est interne, incluant : carter, axes principaux et intermédiaires, trains de pignons, segments de synchronisation, fourchette, paliers de roulement et huile, si nécessaire, après entente avec l'atelier de réparation. Les joints d'étanchéité et bagues d'étanchéité sont couverts seulement lors de réparation aux pièces couvertes;

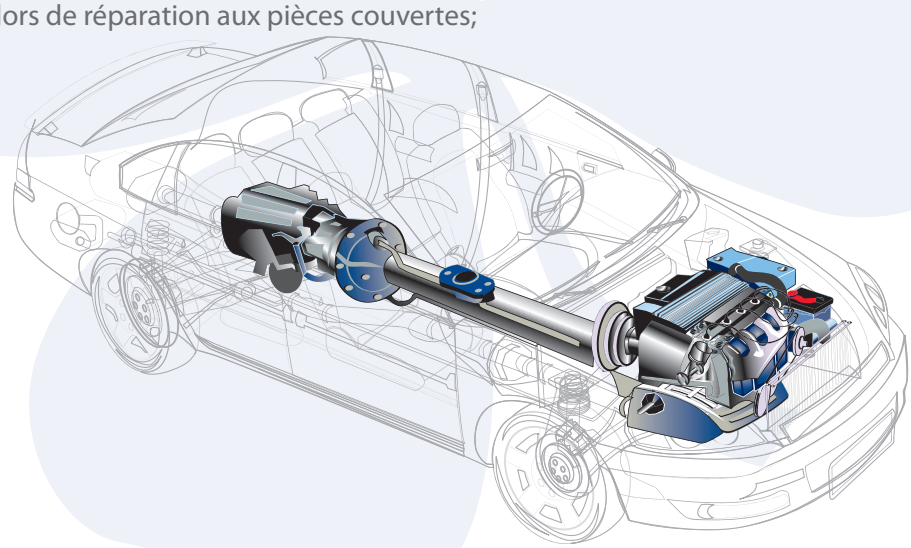

4-DIFFÉRENTIEL

4.1 Traction arrière : Toutes les pièces lubrifiées intérieurement, ci-après énumérées, lorsque le dommage est interne, incluant : carter d'engrenage, pignon et couronne, couvercle de différentiel, roulement et huile si nécessaire après entente avec l'atelier de réparation. Les joints d'étanchéité et bagues d'étanchéité sont couverts seulement lors de réparations aux pièces couvertes;
4.2 Traction avant : Unité d'essieu avant : Lorsque le dommage est interne seulement, toutes pièces lubrifiées intérieurement, incluant: carter, axes principaux, couronne et pignon, fusée et roulement. Les joints d'étanchéité et bagues d'étanchéité sont couverts seulement lors de réparations aux pièces couvertes;

5-**BOITE DE TRANSFERT :** Véhicules à 4 roues motrices ou à traction intégrale : carter et toutes pièces lubrifiées intérieurement ci-après énumérées, soit arbre principal, jeu d'engrenages, chaîne et pignons, roulements internes, coussinets. Les joints d'étanchéité et bagues d'étanchéité sont couverts seulement lors de réparation aux pièces couvertes;

6-**DIRECTION** : Boîtier, ensemble de soupapes de direction à crémaillère, pompe de servodirection;

7-**REMORQUAGE :** Une indemnité pour le remorquage de **75,00 $** par événement pour les véhicules admissibles pour tous les bris ou défaillances mécaniques qui sont couverts par le présent contrat à moins que le montant total de la garantie supplémentaire Le Sécuritaire payable par **Garantie V.C.** ne soit excédé.